



STOCKHOLM

L'âme nordique au fil de ses îles

Du 28 AU 31 août 2026



STOCKHOLM, L'ÂME NORDIQUE AU FIL DE SES ÎLES

Stockholm, la ville la plus raffinée et la plus élégante de Scandinavie est bâtie sur 14 îles, là où les vertes ondes douces du lac Mälär rejoignent les flots bleus et salés de la Baltique. La « Belle au fil de l'eau », enjambée par une cinquantaine de ponts est une capitale à échelle humaine qui se laisse découvrir en bateau et à pied.

Huit siècles d'histoire se juxtaposent dans la cité qui s'est réinventée à trois reprises et qui s'achemine actuellement vers une refonte futuriste du quartier Royal Seaport. Fondée au 8^e siècle, la ville a pris sa forme actuelle aux 17^e et 18^e siècles. Avec l'ère de l'industrialisation, Stockholm connaît son âge d'or de l'architecture avec une transformation bourgeoise des quartiers Norrmalm et Östermalm, et l'apparition du mouvement fonctionnaliste. L'attrait pour le modernisme dans les années 1960 redessine à nouveau une partie du quartier Norrmalm pour donner place à la « City » et ses gratte ciels.

Cette ville aux multiples visages, où l'eau et les parcs occupent les deux tiers de la superficie, se découvre en été quand la magie opère le mieux, lorsque la lumière du ciel semble ne jamais s'éteindre et que les habitants de Stockholm profitent des nombreux parcs, des terrasses des cafés, et même des baignades dans le lac Mälär.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

SAISON

Une période idéale pour découvrir le pays, marquée par de longues journées de lumière

VISITES

Un itinéraire d'exception mêlant trésors royaux, musées emblématiques, croisière sur le Mälär et immersion dans l'art de vivre suédois

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement professionnel de Preference de Bruxelles à Bruxelles

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel (-155 €) pour toute inscription avant le 15/05 soit : 2.895€ par personne



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

VENDREDI 28 AOÛT

BRUXELLES ✈ STOCKHOLM-ARLANDA

En fin de matinée, envol de Bruxelles-Zaventem à destination de Stockholm-Arlanda à bord de la compagnie aérienne SAS airlines avec un **vol direct**.

En début d'après-midi, accueil par l'agence locale et transfert en car privé vers l'île de **Djurgården**.

Située à l'est, l'île de Djurgården est un ancien terrain de chasse royal, transformé en vaste parc d'agrément au 18^e siècle. Lieu de promenade préféré des habitants de Stockholm, Djurgården fut aussi élue comme lieu de villégiature par les proches de la famille royale, les ambassadeurs et les membres de classe aisée qui s'y firent construire palais et manoirs aux 18^e et 19^e siècle.

Ensuite, visite de la **galerie Thielska**.

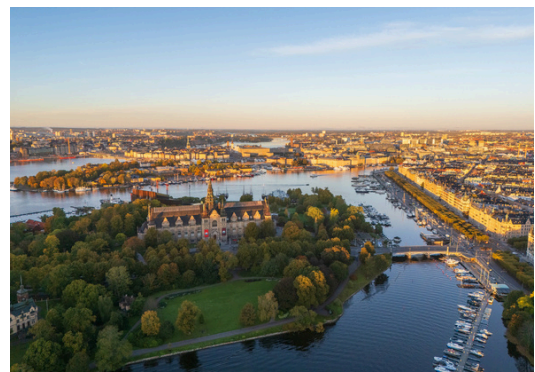
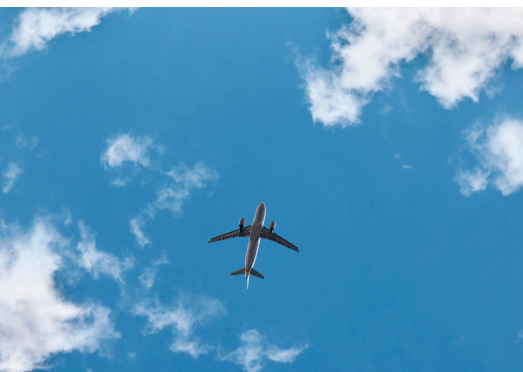
La Galerie Thielska est l'un des plus beaux musées de Suède, situé près de la villa d'Ernest Thiel sur les hauteurs de Blockushudden.

Ernest Thiel, considéré comme un rebelle dans le monde de la banque, appréciait tout particulièrement les œuvres des peintres de l'Union des artistes (association qui se forma pour contrecarrer la « trop conservatrice » Konstakademien). La galerie Thielska, construite pour héberger la magnifique collection de peinture moderne, fut rachetée par l'Etat lorsque le banquier perdit une grande partie de sa fortune durant la Première Guerre Mondiale. Elle abrite des créations des plus grands artistes suédois (Eugène Jansson, Carl Larsson, Bruno Liljefors August Strindberg et Anders Zorn) ainsi que des tableaux d'artistes étrangers dont Gauguin, Toulouse-Lautrec, Constantin Meunier et Edvard Munch, ami du propriétaire des lieux.

Petit **tour de ville** en car pour comprendre la structure de la ville de Stockholm bâtie à partir du 8^e siècle sur un archipel de 14 îles reliées par des ponts. Sa création est née de la volonté de contrôler les voies navigables entre la mer Baltique et le lac Mälaren grâce à la construction d'une fortification et d'une barrière de pilotis sur le Norrström.

Installation à l'**hôtel Elite Adlon 4*** (3 nuits).

Dîner et nuitée à l'hôtel.





SAMEDI 29 AOÛT STOCKHOLM

Petit déjeuner à l'hôtel.

Le matin, visite de **Stadshuset** ou l'hôtel de ville, situé à la pointe orientale de l'île de Kungsholmen. Visite de la salle des banquets, de la cour intérieure et du jardin de l'Hôtel de ville.

Fleur architectural national, le Stadshuset témoigne des influences du gothique nordique et des écoles d'Italie du Nord. Construit entre 1911 et 1923, il est surmonté des trois couronnes dorées, symbole héraldique de la Suède. Le « hall bleu » reçoit chaque année le banquet qui suit la remise du prix Nobel tandis que la salle dorée, couverte de mosaïque d'or, constitue le clou de la visite.

Ensuite, promenade vers le quai et embarquement pour une croisière d'une heure sur le lac Mälär en direction du l'île de Lovön où se trouve le **domaine royal de Drottningholm**, lequel sert toujours de résidence pour le roi et la reine de Suède.

Déjeuner inclus à bord.

*Construit en style baroque à la fin du 17^e siècle. pour la reine douairière Edwige Eleonore, le **palais royal de Drottningholm** est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Inspiré des architectures française et italienne, ce fut l'un des édifices les plus luxueux de l'époque comme en témoignent l'escalier monumental orné de peintures en trompe l'œil, la chambre d'apparat de la Reine Edwige-Eleonore et la somptueuse bibliothèque de la Reine Louise Ulrique.*

*Le **théâtre de la Cour** (1766) est le plus ancien au monde, conservé en l'état. A l'intérieur de ce simple bâtiment en bois à façade de plâtre, les décors du 18^e siècle sont mus par une machinerie de bois manuelle qui fonctionne toujours.*

*Dans l'immense parc sont aménagés **trois jardins** aux ambiances différentes. Dans le jardin à l'anglaise, le pavillon chinois est une fantaisie d'or, de rouge et de bleu qui fut offerte par le roi Adophe-Frederic à son épouse Louise-Ulrike en 1753.*

Dîner dans un restaurant local.

Nuit à l'hôtel.

DIMANCHE 30 AOÛT

STOCKHOLM

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ avec la guide et début du **parcours d'art dans le métro** qui s'avère être une gigantesque et surprenante galerie d'art. Plus de 90 des 110 stations sont décorées d'œuvres d'environ 150 artistes depuis les années 1950.

Continuation vers la vieille ville **Gamla Stan**.

Gamla Stan (littéralement la vieille ville) fondée en 1250 est le premier centre historique de Stockholm. Composée de quatre îles, elle a été créée pour des raisons stratégiques et s'est développée grâce au commerce de la Ligue Hanséatique. Nous parcourons ses quais, rues, places et ruelles chargées d'Histoire !

*Une grande partie de Gamla Stan est occupée par le **palais royal** (Kungliga Slottet) qui remplace la première forteresse Tre Kronor érigée au sommet de Slottsbacken. Au 18^e siècle, la résidence royale fut transformée en immense palais de style italien dont les 609 pièces furent décorées avec opulence par les meilleurs artistes et artisans européens (visite extérieure). La relève de la garde a lieu tous les jours à midi dans la cour extérieure du palais.*

Visite de la **cathédrale Storkyrkan**.

Elevée en 1306, elle est consacrée à Saint-Nicolas. Elle a subi de nombreuses transformations pour couronner ou marier les rois au fil des siècles. Si l'intérieur est de style gothique (15^e siècle), la chaire et les chaises royales sont baroques, tout comme la façade. L'un de ses trésors est la magnifique sculpture de Saint-Georges tuant le dragon, réalisé en chêne et corne d'élan par Bernt Notke en 1489.

Temps à disposition pour un déjeuner libre.

Dans l'après-midi, visite du **Musée National** afin d'avoir une approche de la peinture suédoise et du développement du design suédois.

Le bâtiment de style néo-Renaissance (1866), posé au bord de l'eau en face de Gamla Stan et du Palais Royal, est doté d'un hall majestueux orné de peintures de Carl Larsson. Il renferme une impressionnante collection d'œuvres de 1500 à 1900 ainsi qu'une section consacrée à l'art moderne et au design contemporain

Fin d'après-midi **libre** pour approfondir la découverte du musée en visite autonome ou pour profiter des environs à votre rythme. Par exemple, pour profiter d'une promenade dans le quartier animé de Norrmalm.

Dîner d'adieu.

Retour à l'hôtel et nuit.





LUNDI 31 AOÛT STOCKHOLM

Petit déjeuner à l'hôtel et check-out.

Ensuite, promenade guidée dans l'élégant **quartier Östermalm** qui bénéficia d'un plan d'urbanisation en 1880 avec un tracé des rues en damier et la construction d'immeubles de type haussmanien. Ce quartier huppé est réputé pour ses musées, ses institutions culturelles telles la Bibliothèque royale, ses boutiques de créateurs et ses nombreux bars et restaurants. Dans les halles d'Östermalm, véritable institution depuis 1888, on trouve les spécialités locales comme le gravlax et les crevettes fumées.

Ensuite, Visite guidée du **musée Vasa** inauguré en 1990, un des musées les plus visités de Scandinavie.

Le Musée maritime Vasa (Vasamuseet) expose un navire de guerre de 64 canons qui a coulé à la sortie du port lors de son voyage inaugural le 10 août 1628. La visite de ce vaisseau, presque entièrement intact, permet d'évoquer son histoire suprenante ainsi que celle du siècle d'Or de la Suède.

Temps à disposition pour un déjeuner libre.

En début d'après-midi, transfert privé vers l'aéroport pour les formalités d'enregistrement et **vol direct** vers Bruxelles.

Arrivée à Bruxelles en début de soirée.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –

HEBERGEMENT

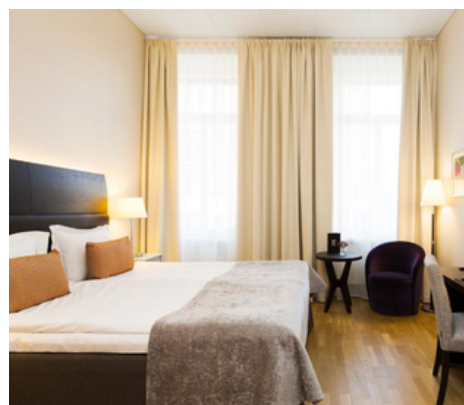
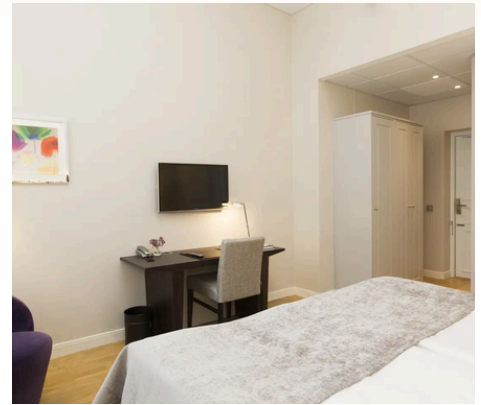
HÔTEL ÉLITE ADLON 4* (NORMES LOCALES)

NOMBRE DE NUITEES : 3

L'Elite Hotel Adlon est un hôtel 4 étoiles idéalement situé au cœur de Stockholm, à proximité immédiate de la gare centrale et des principales artères commerçantes. Installé dans un bâtiment historique, il offre un cadre confortable et fonctionnel pour un séjour en ville.

L'établissement dispose d'espaces communs agréables et d'un bar où se retrouver en fin de journée. Le restaurant propose une cuisine d'inspiration nordique et internationale, élaborée à partir de produits de saison.

Les chambres, au design scandinave épuré, offrent un environnement calme et pratique pour se reposer après une journée de visites.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession d'une **carte d'identité en cours de validité**. Pour les autres nationalités, veuillez consulter les ambassades.

Aucune vaccination n'est obligatoire pour participer à ce voyage. N'hésitez cependant pas à contacter votre médecin pour connaître ses éventuelles recommandations particulières.

Certaines visites se font à pied et demandent donc une aisance de mobilité.

L'hôtel étant idéalement situé dans le centre-ville, les déplacements entre les différentes visites s'effectueront aisément en transports en commun.

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des modifications des compagnies aériennes, des aléas du trafic, etc.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS

<input type="checkbox"/> PRESTO JUSQU'AU 15/05	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	2.895 €
<input type="checkbox"/> A PARTIR DU 16/05	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	3.050 €
<input type="checkbox"/> LE SUPPLEMENT SINGLE :	495 €	

CE PRIX COMPREND

- Les vols internationaux avec la compagnie aérienne SAS Airlines en classe économique
- Les taxes aériennes (sous réserve de modifications, à ce jour +/- 159 €)
- Transferts en bus privatisés comme mentionnés dans le programme
- Un pass de 72 h pour les transports en commun
- Le logement et les petits déjeuners dans l'hôtel mentionné ou similaire
- La demi-pension, les petits déjeuners et dîners sont inclus (restaurants locaux – eau comprise)
- Le déjeuner du 29/08
- Toutes les visites et excursions mentionnées au programme
- Les services d'une guide local parlant français
- L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par Preference
- La prime du Fonds de Garantie
- La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

- Les boissons (hors eau), les différents pourboires et les dépenses personnelles
- Les déjeuners des 28/08, 30/08 et 31/08
- Les assurances
- Les droits de photos et de vidéo sur les sites
- Les éventuelles modifications de taxes aériennes

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 17/03/2026



INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT: STOCKHOLM, L'ÂME NORDIQUE AU FIL DE SES ÎLES DU 28 AU 31 AOÛT 2026

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE: _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE: _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: DOUBLE (1 LIT) TWIN (2 LITS) DOUBLE (à partager) SINGLE

LE PRIX*

PRESTO JUSQU'AU 15/05 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **2.895 €**

A PARTIR DU 16/05 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **3.050 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE : **495 €**

*Taxes aériennes incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne jusqu'à l'émission des billets

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

STOCKHOLM, L'ÂME NORDIQUE AU FIL DE SES ÎLES

DU 28 AU 31 AOÛT 2026

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

- ANNULATION (hors Covid)**
Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier
- MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)
Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier
- ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)
Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier
- COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)
Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

*UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE. TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **28 juillet 2026**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : Stockholm - D.4040

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)
Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles
Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)
Tel : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyage par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULLATION » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ **BAGAGES**

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

✓ **BAGAGES**

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ **Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »**

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou n cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la Consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.